

ACTUALITES

JUSTIFICATIFS CNDS 2014 – RETOUR AU 31 DECEMBRE 2014

N'oubliez pas d'envoyer à la DDCS 21, vos [fiches justificatives](#) (6.1 et 6.2) pour vos subventions CNDS attribuées en 2014, avant le 31 décembre 2014.

CONFERENCE JURIDIQUE SUR LE BENEVOLAT

Le Conseil Général de la Côte-d'Or et l'Ordre des Avocats de Dijon organisent une conférence juridique sur le thème :

Bénévole : une vocation !... mais également un statut

Vendredi 5 décembre 2014 à 17h30

Conseil Général – Salle d'honneur – 1 rue Joseph Tissot à Dijon

Invitée d'honneur : Véronique COLUCCI

Inscription avant le 3 décembre 2014 par email : mohamed.antar@cq21.fr

EMPLOI

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU SPORT : GRILLE DES SALAIRES

L'arrêté du 27 octobre 2014 portant extension de l'avenant n°88 du 15 mai 2014 relatif aux salaires est publié au J.O. du 4 novembre 2014.

Cet avenant révalue le **SMC (Salaire Minimum Conventionnel)** de **2,25 %**. Il passe ainsi de 1355.84 € à **1386.35 €**, à compter du **1^{er} décembre 2014** sans effet rétroactif.

L'ensemble des minima est donc impacté par cette augmentation, ainsi que la prime d'ancienneté des salariés qui en bénéficient (salariés des groupes 1 à 6).

Consultez la [grille des salaires](#).

REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi du 5 mars 2014 réforme le système de Formation Professionnelle français à compter de 2015. Des décrets sont en cours de parution pour en préciser la mise en œuvre. D'ores et déjà, voici les points clés à retenir :

Le Compte Personnel de Formation : un dispositif à visée qualifiante, ouvert à tous

A compter du 1^{er} janvier 2015, toute personne (demandeur d'emploi, salarié quel que soit son contrat de travail) bénéficiera d'un **Compte Personnel de Formation (CPF)** tout au long de sa vie professionnelle. En savoir plus sur <http://www.emploi.gouv.fr>.

Au 1^{er} janvier 2015, le **Droit Individuel à la Formation (DIF)** disparaît !

Les contributions formation : une obligation fiscale renforcée

Pas de changements majeurs pour les associations de moins de 10 salariés : l'obligation fiscale reste. En savoir plus sur <http://vosdroits.service-public.fr>.

Le plan de formation : un changement de logique

Renforcement des obligations de l'association en matière de formation et de maintien de **l'employabilité des salariés**.

L'entretien professionnel : des obligations sociales renforcées

Obligatoire tous les deux ans, l'entretien professionnel a pour objectif d'identifier les besoins en formation du salarié, d'envisager son évolution professionnelle. Tous les 6 ans, l'entretien professionnel est l'occasion de dresser un état des lieux récapitulatif de son parcours professionnel. [En savoir plus](#)

Attention, **à ne pas confondre avec l'entretien d'évaluation !**

FINANCES

APPELS A PROJET « ALLEZ LES FILLES » 2015

La pratique physique et sportive est un facteur de développement pour les adolescentes des territoires sensibles ou isolés.

Depuis 2004, la Fondation de France a financé plus de 300 projets encourageant la pratique sportive régulière de ces jeunes filles. [En savoir plus](#)

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 23 janvier 2015**.